

REUNION 06 JUILLET 2020

Le six juillet deux Mil vingt à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle socioculturelle, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. FERRARI, Mme LE CORRE, M. MODESTE, M. BOURGUIGNON, Mme LEBAS, Mme LEVEILLE, Mme GALVAN, Mme GIRON, M. BAR, M. MORAND, M. LEBAS, Mme OZENNE.

ABSENTS EXCUSES : M. MOTIER (1 pouvoir), Mme RAULT (1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Astride LE CORRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit rajouter un objet à l'ordre du jour, à savoir l'approbation du PLUi, accepté par le conseil

PLUi :

Objet : Avis de la commune de Clécy sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Suisse Normande en date du 28 janvier 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Vu la délibération de prescription complémentaire du conseil communautaire de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande en date du 22 juin 2017 étendant à la totalité du territoire la procédure d'élaboration du PLUi, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation et les modalités de collaboration ;

Vu les débats au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 13 décembre 2018, 12 septembre 2019 et 26 septembre 2019.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande en date du 13 février 2020 arrêtant le projet de PLUi et bilan de la concertation.

Considérant le projet de PLUi arrêté transmis et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés et les annexes ;

Le projet de PLUi arrêté doit être soumis pour avis aux conseils municipaux de l'ensemble des communes,

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 13 février 2020,

Il est proposé au conseil municipal d'émettre d'éventuelles observations ou remarques sur le projet d'arrêt du PLUi.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet d'arrêt de PLUi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 01 abstention, émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté en conseil de communautaire le 13 février 2020.

Bail TDF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la part de TDF pour signer une nouvelle convention avec la commune, concernant l'occupation du domaine public à Bellevue. Il est précisé que la convention actuelle devrait se terminer en septembre 2027, cependant TDF

propose avec cette nouvelle convention une durée de 20 ans à compter de la date de signature. Le montant du loyer qui sera versé à la Commune est de 5000 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 14 « pour » accepte cette nouvelle convention avec TDF et autorise le Maire à la signer.

Travaux parking Le Fresne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour l'aménagement de l'arrêt de bus au Fresne il est nécessaire de déplacer un poteau téléphonique qui gêne la manœuvre du bus. France Télécom devrait intervenir prochainement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 2 devis pour réaliser l'enrobé et précise que la commune peut recevoir une aide de la région pour ces travaux :

- Devis de l'entreprise HELLOUIN pour 18 270 € T.T.C
- Devis de l'entreprise MARIE pour 17 289 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MARIE pour un montant de 17 289 €.

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vue des élections sénatoriales le 27 Septembre 2020, il est nécessaire de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au plus tard le 10 juillet 2020. Le conseil municipal décide de créer une liste en respectant l'alternance d'un candidat de chaque sexe et qui se compose comme suit à l'issue du vote :

Titulaires : Romuald FERRARI – Astride LE CORRE – François MORAND

Suppléants : Emilie OZENNE – Michel BAR – Mathilde GIRON

Commissions communales des impôts directs

Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux élections municipales, il convient de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID), et indique le rôle et les missions de cette commission. Cette commission est composée du Maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (communes de 2000 habitants ou moins), désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double (soit douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants), dressé par le Conseil municipal. La durée du mandat des Membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal, soit 6 années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité dresse la proposition de liste suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Claude GERARD CLECY	Michel LEMUNIER CLECY
René CHENNEVIÈRE CLECY	François MORAND CLECY
Michel VALLEE CLECY	Dolorès GALVAN CLECY
Pierre BOISSEE CLECY	Emilie OZENNE CLECY
Michel COULON CLECY	Nicole LEBAS CLECY
Monique ROBERGE CLECY	Mathilde GIRON CLECY
Michel BAR CLECY	Astride LE CORRE CLECY
Romuald FERRARI	Sylvie LEVEILLE CLECY
Didier LEBAS	Marie-Laure COSNARD CLECY
Patrick BOURGUIGNON	Michel MORAND CLECY
Marylène RAULT	Marjolène LANGEVIN CLECY
Thierry MOTIER	Sylvie DORIZON CLECY

Travaux

Passerelles : elles sont posées, il reste les abords à aménager entre la partie privée de Lionel Terray et la partie publique.

Cloches et horloge de l'église : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'intervention de l'entreprise BIARD ROY pour les cloches et l'horloge de l'église, il a été constaté qu'il fallait procéder à des réparations, à savoir :

- Remplacement du battant de la grosse cloche
- Remplacement de la minuterie électrique qui entraîne les aiguilles du cadran extérieur

Deux devis sont présentés par l'entreprise BIARD ROY pour un montant de 1 9838 € T.T.C pour le battant et 1 760,40 € pour la minuterie. Ces 2 devis sont acceptés par le conseil municipal

Tableaux musée Hardy : des panneaux représentants des œuvres du Musée Hardy vont être installés dans le bourg pour la saison estivale.

Rue Notre Dame : Elle a été nettoyée et le marquage au sol refait pour le stationnement.

Questions diverses

↳ Décharge sauvage : ce problème est récurrent sur la commune

↳ Manège sur les bords de l'Orne : Monsieur le Maire informe le conseil municipal accepte qu'un manège s'installe sur les bords de l'Orne pour la saison estivale.

↳ Boucherie : Le liquidateur judiciaire a été nommé et le commissaire-priseur a fait l'inventaire. Un nettoyage par des professionnels doit être fait.

↳ Rapporteur commissions :

Travaux, urbanisme, voirie, réseaux et cimetière : **Romuald FERRARI**

Environnement, développement durable, collecte des déchets : **François MORAND**

Communication, bulletin municipal : **David MODESTE**

Jeunesse et sports : **Sylvie LEVEILLE**

Associations, culture : **Astride LE CORRE**

Fin de la séance à 23H30